



quant declarer un adultere devant la loi peut on le faire apres une ordonnance de non conciliation

Par **mamam**, le **14/09/2020 à 03:17**

bonjour

nous sommes en divorce suite a un adultere mais non dit au niveau de la procedure de l'ordonnance de non conciliation

puis je en faire état par la suite car l'adultère a duré après les demandes de divorce comment faire entendre cela dois-je refuser la décision de non conciliation ou puis-je en parler par la suite et faire valoir mes droits du fait de la faute

cordialement

Par **youris**, le **14/09/2020 à 15:28**

bonjour,

je suppose que vous avez initié une procédure de divorce pour faute.
vous devez poser la question à votre avocat, vous le payez pour cela.

Salutations